

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°328

EST, PAR LES PRÉSENTES, **DONNÉ** que le Règlement n°328 modifiant le plan d'urbanisme n°264 relativement aux grandes affectations du sol, la densité de son occupation, ainsi que tous les plans s'y rattachant a été adopté le 1<sup>er</sup> février 2021 à la réunion ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 2<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-et-un.**



Martin Turgeon



.....  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre huit heures et neuf heures de l'avant-midi, le deuxième jour de février 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce deuxième jour de février deux mille vingt-et-un.



Signé : .....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier